

**Conseil économique et social**

Distr. générale
30 mars 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des statisticiens européens****Cinquante-huitième réunion plénière**

Paris, 8-10 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Coordination des travaux internationaux en matière
de statistiques dans la région de la CEE****Conclusions de l'examen approfondi de la question des
statistiques des finances publiques, de la fiscalité et du
secteur public****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note donne des informations sur le résultat de l'examen approfondi de la question des statistiques des finances publiques, de la fiscalité et du secteur public, réalisé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en octobre 2009. Le Bureau procède chaque année à un examen approfondi de quatre ou cinq domaines statistiques dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose les préoccupations d'ordre théorique et en matière de coordination dont les services de statistique ont fait état.

I. Introduction

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède chaque année à un examen approfondi de quatre ou cinq domaines de la statistique. Ces examens ont pour objet d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité. Ils portent essentiellement sur des questions stratégiques et exposent les préoccupations d'ordre théorique et en matière de coordination dont les services de statistique ont fait état.

II. Résumé des délibérations du Bureau

2. Le Bureau de la Conférence a examiné la question des statistiques des finances publiques, de la fiscalité et du secteur public à sa réunion d'octobre 2009. Cet examen s'est appuyé sur un document du Fonds monétaire international (FMI).

3. Le document du FMI a porté sur un large éventail de statistiques se rapportant au secteur public; il s'agit des statistiques des finances publiques (revenus, dépenses, dette, par exemple) et d'indicateurs statistiques non financiers en rapport avec le recouvrement de l'impôt (emplois, taux d'imposition, prestations d'assistance sociale, par exemple).

4. Le document a donné un aperçu des activités régionales et internationales afférentes aux statistiques du secteur public. Il a également exposé brièvement le champ couvert par ces statistiques, présenté dans leurs grandes lignes les pratiques en matière d'établissement et de diffusion des statistiques, fourni des informations générales sur la diffusion des données budgétaires au niveau international et déterminé les questions à considérer dans le débat sur les évolutions futures.

5. Les points ci-après se sont dégagés du débat:

a) Le document traite bien les problèmes et défis qui se posent dans ce domaine difficile et complexe;

b) Les participants se sont tous déclarés favorables à une plus grande coopération entre les organismes internationaux menant des activités dans ce domaine et à un rassemblement virtuel des données; l'échange de données est bien développé mais peut encore être amélioré;

c) Il pourrait être utile pour cette question de créer un réseau (sous la forme d'un groupe de travail, d'un comité, etc.) sur le modèle du Comité de la balance des paiements du FMI; une partie du débat pourrait s'inscrire dans le cadre du groupe interinstitutions chargé des statistiques des finances et du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (il est déjà prévu des échanges de vues sur un certain nombre de questions, par exemple l'emploi dans le secteur public, le traitement des permis d'émission et les recettes afférentes, les instruments à disposition face à la crise financière, et la dette publique);

d) Il est prévu d'actualiser le Manuel de statistiques des finances publiques, une fois que le Système de comptabilité nationale (SCN) 2008 aura été adopté; il faudrait en tout premier lieu incorporer les changements minimaux nécessaires pour aligner le Manuel sur le SCN 2008; les recommandations devraient être suffisamment détaillées pour aider les pays dont les systèmes statistiques sont moins développés;

e) Les documents explicatifs supplémentaires qui accompagnent le Manuel de statistiques des finances publiques de 2001 sont jugés très utiles; il faudrait développer et maintenir cette façon de procéder; il serait particulièrement utile d'apporter des précisions concernant le traitement des prestations sociales et des pensions dans le Manuel et d'établir des comparaisons avec le SCN 2008;

f) Certains participants ont fait observer qu'il ne sera pas facile de fournir des données trimestrielles sur les administrations publiques, et il convient de se demander si les avantages qui en découleraient compenseraient ou non les coûts; d'autres participants ont estimé que les données trimestrielles étaient très utiles pour suivre la situation de manière cohérente;

g) La récente crise a mis en évidence la nécessité de réunir davantage d'informations sur le secteur public et de pouvoir établir des comparaisons au niveau international;

h) Il est difficile d'obtenir des données aux niveaux régional et local; une coopération internationale pour étudier les moyens de résoudre ce problème serait la bienvenue;

i) Il est possible, à la longue, de traiter les questions liées aux interventions fiscales en dehors des administrations publiques en appliquant les règles actuelles; une crise n'est pas le meilleur moment pour établir de nouvelles règles car les données sont volatiles;

j) Il n'est pas nécessaire de rouvrir le débat sur les partenariats publics-privés, cette question ayant été examinée lors de l'établissement du SCN 2008;

k) Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) rencontrent de sérieux problèmes pour établir des statistiques des finances publiques et amener les différentes administrations publiques qui s'occupent de cette question à coopérer; il serait très souhaitable que le FMI leur apporte son concours pour l'établissement de ces statistiques; le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) pourrait accueillir une réunion qui traiterait de cette question, avec la participation de représentants des ministères des finances et des comptes nationaux des pays de la CEI; le FMI dispose d'un certain nombre de matériels de formation qui pourraient servir à cet effet;

l) La mise en commun des ressources au niveau international serait bénéfique pour fournir aux pays en développement et aux pays en transition une formation et une assistance technique concernant les statistiques des finances publiques;

m) Le Manuel de statistiques des finances publiques devrait laisser en blanc les tableaux pour lesquels on ne dispose pas de données (par exemple dans le cas de la comptabilité d'exercice) afin de ne pas présenter une image déformée de l'application des règles par de nombreux pays.

III. Conclusions et suivi de l'examen approfondi

6. Faisant suite à la décision du Bureau, le document a été mis à jour pour tenir compte des observations qui se sont dégagées du débat, et il portera la cote ECE/CES/2010/2/Add.1.